

Subvention 2022-2023 aux associations étudiantes - UPSSITECH.

Conseil d'administration du 26 septembre 2022

Délibération 2022/09/CA-006

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;
Vu l'avis du Conseil de la FSI du 7 juillet 2022 ;*

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions suivantes aux associations étudiantes - UPSSITECH :

- Projet TOLOSAT pour un montant de 500€,
- Association YOUPSSITECH pour un montant de 2 270€.

Toulouse, le 26 septembre 2022
Le Président,




Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36	Nombre de voix favorables : 31
Nombre de membres présents ou représentés : 32	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 1
	Ne prennent pas part au vote : 0